

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE

COMITÉ NATIONAL DE GÉOGRAPHIE

COMMISSION DE L'ATLAS NATIONAL

ATLAS DE BELGIQUE

PLANCHE 22

POPULATION PAR COMMUNE

PAR

OMER TULIPPE



1958

**Sorti des Presses
de l'Institut Géographique Militaire
La Cambre — Bruxelles.**

Le Comité national de Géographie et la Commission de l'Atlas laissent aux auteurs l'entière responsabilité des opinions émises dans les articles destinés aux Commentaires de l'Atlas de Belgique.

POPULATION PAR COMMUNE.

(PLANCHE 22.)

Dans le but de rendre compte de la répartition de la population belge, l'Atlas de Belgique a publié à la Planche 21, une carte de la *Densité de la Population*. Pour l'établir, son auteur, M. E. DUMONT, a rapporté, suivant la technique habituelle, le nombre des habitants à la superficie de l'unité administrative, la commune.

La carte de la Planche 22 a en vue, elle aussi, d'exprimer la répartition de la population belge. Elle repose toutefois sur une autre technique : on y a représenté au chef-lieu de chaque commune la *population absolue* par un cercle, de superficie proportionnelle au nombre des habitants, sur la base de 1 mm² pour 1.225 habitants (*voir la légende de la Planche*). Ce n'est donc pas une carte de densité, mais tout simplement une carte de la répartition de la population par commune; elle exprime des *données absolues* — le nombre des habitants — et non des données relatives — les densités — (1). Elle a été établie d'après le Recensement Général de la Population de 1947 (2).

Sur cette carte, on retrouve sans conteste et de façon parfois frappante, les grands traits du compartimentage du pays tel qu'il apparaît déjà sur les cartes de densité de la population de la Planche 21 (3).

En effet, au premier coup d'œil, éclate ici aussi l'opposition entre les parties du territoire belge au Nord et au Sud du sillon Sambre-Meuse-Vesdre.

Dans le compartiment Nord apparaissent d'abord avec leurs communes nombreuses et importantes les grandes agglomérations urbaines (Bruxelles, Anvers, Gand, etc.). Ensuite, certaines vallées sont particulièrement bien marquées, mais avec de grandes variantes, par le nombre et l'importance de leurs communes (Lys et Mandel, Escaut, Dendre, Senne, Nèthe, Démer, Dyle, Rupel, Basse-Meuse,...). Enfin, d'autres nuances régionales s'aperçoivent très nettement et qui dans l'ensemble opposent la partie basse du pays, caractérisée généralement par des grosses communes relativement peu nombreuses, à la partie moyenne où prédominent les petites communes en nombre parfois très élevé. Cette opposition est loin de toujours concorder avec les traits révélés par la carte de densité de population de la Planche 21. D'où l'intérêt qui s'attache à la présente carte, laquelle envisage la répartition de la population sous un autre angle de vue.

(1) Un premier essai d'une telle carte, resté généralement ignoré, a été publié en 1939 (O. TULIPPE, Une carte des communes belges. *Bull. de la Société Royale Belge de Géographie*, 1939, pp. 41-49 et *Trav. du Cercle des Géographes liégeois*, fasc. 44, Liège, 1939) et plus récemment dans *Les Cahiers d'Urbanisme*, n^{os} 10 et 17.

(2) INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE (I.N.S.), Recensement Général de la Population, de l'Industrie et du Commerce au 31 décembre 1947, Bruxelles, 1949, Tome I.

(3) Voir M. E. DUMONT, Atlas de Belgique, Planche 21 : Densité de Population. *Comité National de Géographie*, Bruxelles, 1957. Voir aussi C. MERTENS, La Répartition de la Population sur le territoire belge. *Etude de démographie sociale*, Louvain, 1946.

Le bassin industriel Haine-Sambre-Meuse-Vesdre se détache nettement ici aussi, par ses amas, en paquets, d'agglomérations industrielles (Borinage, Centre, Charleroi, Liège et Verriers), de structure apparemment identique et pourtant différente d'un compartiment à l'autre, traînée interrompue par endroits comme entre le Borinage et le Centre, ailleurs étirée et amincie comme le long de la Basse-Sambre et de la Meuse namuroise, tout cela en parfaite concordance avec la densité des établissements industriels.

Au Sud du sillon industriel, la partie haute de la Belgique, de faible et très faible densité de population, est celle des communes rurales assez peu nombreuses, par endroits petites, ailleurs au contraire d'importance relative étonnamment grande, contrastes régionaux qui ne se superposent pas toujours non plus à ceux de la carte de densité de population de la Planche 21.

Un premier coup d'œil sur la carte de la Planche 22 révèle donc surtout une originalité d'expression du phénomène démographique en cause, non exactement semblable à celle de la carte de densité de population et faite, par ailleurs, d'une infinie diversité régionale qui incite à l'examiner de plus près, compartiment par compartiment, et si possible, région géographique par région géographique.

* * *

Avant de passer à cette analyse détaillée, quelques remarques s'imposent.

En premier lieu, il faut constater que l'aspect de la carte dépend avant tout et surtout de l'étendue des territoires administratifs des communes, lesquels pourraient être tout autres. Par conséquent, le problème posé ici est une question de grandeur des communes (pour la carte des densités aussi); par le fait, c'est un peu le commentaire de la Planche 52 (Carte administrative) que l'on va être amené à faire, mais pas complètement, car la Carte administrative pose d'autres problèmes, comme celui de la forme des contours, de la répartition des superficies communales par rapport aux données du substrat physique, etc.

Quoi qu'il en soit, il faut admettre que ces superficies étant ce qu'elles sont, deux communes de même grandeur peuvent avoir des populations d'importance numérique très différente. Dès lors, notre carte — qui est à sa façon une carte de population aussi — fait connaître ce que l'on pourrait appeler un « fait administratif », d'un intérêt pratique considérable dans un pays où l'autonomie communale est sacro-sainte.

Telle quelle, cette carte fait ainsi apparaître de bien curieuses différenciations régionales, lesquelles ne sont peut-être pas toujours le reflet ou la conséquence de la diversité régionale des classes de grandeurs de commune, ce qui ajoute par le fait à l'intérêt de l'expression géographique du document.

Toutefois, beaucoup plus grand serait l'intérêt de cette carte s'il était possible de la dresser non pas par commune, mais par lieu habité dans chaque commune; cet intérêt dépasserait alors celui de la carte de densité, car celle-ci ne peut se faire que par commune. Mais un tel document ne peut être réalisé en Belgique, les statistiques de la population belge n'étant pas récoltées ni publiées par lieu habité.

Enfin, un dernier avertissement ! Notre carte n'étant pas une carte de densité, il ne peut être question de reprendre ici le commentaire de la Planche 21. Néanmoins, il paraît assez difficile de ne pas faire chemin faisant quelque empiètement sur le domaine afférent à ce commentaire.

* * *

La *Flandre* montre sur la carte toute sa diversité régionale. Le littoral d'abord étire une suite presque ininterrompue de cités balnéaires ayant envahi l'étroit cordon des dunes et

comprenant un grand centre urbain (Ostende, 49.651 hab.) et plusieurs grosses communes (Blankenberge, 8.934 hab., Knokke, 11.029; Heist, 7.423; Nieuport, 5.062, etc.).

A l'arrière de cette frange côtière, la *région poldérienne* offre un tout autre aspect : cette bande de quelque 10 à 15 kilomètres de largeur, de faible densité de population, possède des communes nombreuses, mais de petite importance démographique, généralement moins de 1.000 habitants, dont un certain nombre de moins de 250 habitants, voire moins de 100 habitants (Zoutenaie, 28 hab.). Font seules exception, les villes anciennes de Furnes (7.626 hab.) et de Dixmude (3.548 hab.). Cet aspect démographique poldérien très typique se retrouve aussi dans le polder d'Assenede, partie Nord de la Flandre orientale.

Dans la *Flandre intérieure* — si nous faisons provisoirement abstraction du caractère particulier des grandes vallées déjà relevé ci-dessus — nous trouvons sur la carte un contraste net entre la Flandre sablonneuse au Nord d'une ligne Poperinge-Ypres-Gavre-Alost et au Sud la région intermédiaire dite sablo-limoneuse, contraste qui n'apparaît pas — ou tout au moins au même degré, loin s'en faut — sur la carte de densité de population puisque, de part et d'autre, les campagnes n'ont que de 100 à 200 habitants au Km². Dans le Nord, c'est le pays des grosses communes peu nombreuses. Bien sûr, puisqu'on est en pays d'habitat dispersé (1), les maisons sont disséminées, de sorte que l'importance réelle des noyaux agglomérés n'est pas à la mesure exacte des chiffres élevés accusés par ces communes rurales, lesquelles ont ici généralement de 5.000 à 10.000 habitants (Maldegem, 12.550; Meulebeke, 10.127; Ardoie, 7.096; Aalter, 7.114, etc.).

Plusieurs centres urbains — non compris les grandes agglomérations — accentuent vigoureusement ce caractère particulier de la Flandre sablonneuse (Saint-Nicolas-Waas, 43.994 hab.; Lokeren, 25.492; Tielt, 12.954; Ypres, 17.052; Eeklo, 16.903; Wetteren, 19.370; Poperinge, 12.405; Torhout, 12.223 etc. Ces centres deviennent plus importants vers l'Est, et particulièrement au cœur du triangle Gand-Anvers-Bruxelles, où ils peuvent atteindre de 20.000 à 50.000 habitants (Saint-Nicolas, Lokeren, Alost, 41.960). Outre cela, Bruges (52.748 hab.) forme avec les quatre communes qui l'entourent, Saint-André, Saint-Michel, Assebroek, Sainte-Croix, une réelle agglomération urbaine de 80.000 habitants. Gand (166.096 hab.), au contraire, forme une des cinq ou six grosses agglomérations urbaines de la Belgique, mais la moins peuplée de toutes, avec ses 280.000 âmes, laissant encore l'agglomération gantoise loin derrière celles de Bruxelles, Anvers, Liège et Charleroi.

A la partie orientale de la Flandre sablonneuse, notre carte incite à rattacher, à la suite de C. MERTENS (2), le reste du triangle Gand-Anvers-Bruxelles. Le nombre et l'importance des communes y sont toutefois plus grands ici. Si, en dehors des vallées, on y trouve quelques grosses communes de 10.000 à 20.000 habitants, tant du côté d'Anvers qu'en bordure de l'agglomération bruxelloise, il y a en plus une exubérante vie urbaine qui s'y traduit par un nombre appréciable de communes de 20.000 à 100.000 habitants.

Bien différent est, sur la carte, le compartiment méridional de la Flandre intérieure ou *Flandre sablo-limoneuse* quand on la considère en dehors de ses grandes vallées. Si au point de vue densité, elle ressemble fort à la Flandre sablonneuse, à l'inverse de celle-ci — c'est surtout net entre Dendre et Escaut, même au Sud d'Ypres, mais de façon beaucoup moins ample — on a affaire ici à une région aux communes extrêmement nombreuses et d'un peu plus de 1.000 habitants, en général. Il y a là une particularité digne d'intérêt qui individua-

(1) M. A. LEFEVRE, L'habitat rural en Belgique, Liège, 1927, p. 29. — Voir aussi FR. DUSSART, Géographie der ländlichen Siedlungsformen in Belgien und Luxemburg. *Geographische Rundschau*, IX, 1957, p. 16.

(2) *Op. cit.*, p. 18.

lise un terroir — surtout entre Dendre et Escaut — et qui ajoute à la personnalité géographique déjà si originale par ailleurs de cette partie de notre pays, puisque, tout en étant d'habitat dispersé — mais d'une dispersion de type spécial : le long des chemins (1) — elle n'en est pas moins de champs ouverts (2).

A la limite Sud de ce dernier terroir, dans le pays accidenté des collines de Renaix-Grammont, physionomie toute différente de la carte par la présence de trois grosses communes dont Renaix (25.924 hab.), Ellezelles (4.444) et Flobecq (3.465).

Enfin, il y a les *vallées* de la Flandre intérieure. Parmi elles, celle qui frappe le plus sur la carte est incontestablement celle de la Lys et son annexe, celle de la Mandel. Le long de la vallée de la Lys, les communes augmentent en importance jusqu'à Courtrai (39.810 hab.) pour décroître en aval surtout à partir de Waregem (13.024 hab.). C'est un chapelet de grosses communes de 5 à 15.000 habitants et plus, comme Menin (22.039). Comparable à cela, mais à une échelle moindre, est la vallée de la Mandel avec Roulers (31.839 hab.) et ses quelques voisines à l'aval avec de 10 à 15.000 habitants en général. A ce complexe de vallées, on peut rattacher Mouscron (36.354 hab.) et sa banlieue. Tout cela s'inscrit dans un quadrilatère ayant comme sommets Roulers, Waregem, Mouscron, Warneton, région textile, du lin surtout, et frontalière, où à l'extérieur des vallées, les campagnes sont aussi très peuplées et les communes plutôt du type de celles de la Flandre sablonneuse, à savoir moins nombreuses et plus grosses qu'en Flandre sablo-limoneuse.

Dans la vallée de l'Escaut, la population moyenne des communes est moindre en amont de Gand qu'en aval de cette ville. A l'amont, elle est assez faible, comparable à celle de la vallée inférieure de la Lys (à peine si Audenarde fait figure de ville avec ses 6.632 hab.); à l'aval, au contraire, réapparition, comme déjà dit, des grosses communes nombreuses du triangle Gand-Anvers-Bruxelles.

Plus apparente que la vallée de l'Escaut d'Audenarde, est la vallée de la Dendre, marquée par une enfilade de localités d'importance diverse, soulignée de loin en loin par une grosse commune, à savoir en Flandre, outre Alost, Ninove (11.146 hab.) et Grammont (11.268 hab.), enfilade qui se prolonge d'ailleurs dans le Hainaut avec Lessines (9.931 hab.), Ath (10.296) et Leuze (6.548).

Bref, la Flandre intérieure, malgré ses nuances, fait figure très originale sur notre carte.

En *Campine*, abstraction faite de l'agglomération anversoise à l'Ouest et du Maasland à l'Est, on retrouve l'opposition aperçue en Flandre intérieure entre le Nord et le Sud. Au Nord d'une ligne Anvers-Hasselt, les communes sont peu nombreuses, voire assez rares; l'importance de la population — tout en étant très variable — y est cependant, comme en Flandre sablonneuse, généralement grande. Une mention spéciale pour Genk, gros centre minier de 33.858 habitants.

S'opposant à ce vaste territoire typiquement campinois, le Sud-Ouest de la province d'Anvers ou Campine améliorée possède des communes rurales plus nombreuses et d'assez forte population.

Dans ce compartiment surtout, les vallées sont soulignées comme en Flandre, mais peut-être un peu moins visiblement, par une succession de localités, avec les plus importantes de la région, sur la Nèthe inférieure, Lierre (28.982 hab.), Duffel (12.003), sur le Rupel, Boom (19.614), sur la Dyle, Malines (60.288). De même, la vallée de la Meuse

(1) M. A. LEFEVRE, *Op. cit.*

(2) O. TULIPPE, Introduction à l'étude des paysages ruraux. *Bull. de la Soc. belge d'Et. géogr.*, tome XII, 1942, pp. 1 à 24.

(Maasland) est assez bien mise en évidence, ainsi que celle du Démer, cette dernière grâce aux villes qui la jalonnent (Aarschot, 10.589 hab.; Diest, 8.834 et surtout Hasselt, 29.229).

L'*agglomération anversoise*, la seconde de Belgique en importance (587.175 hab.) est d'une répartition géographique très spéciale, beaucoup moins symétrique que les autres grandes agglomérations urbaines. En effet, du fait de l'obstacle créé à l'Ouest par l'Escaut et au Nord par les bassins et installations maritimes, cette agglomération est répartie en un secteur circulaire englobant la ville (263.233 hab.) et sa banlieue Est et Sud, avec de grosses communes, soit industrielles surtout dans le Sud, par exemple : Hoboken (31.725 hab.), Wilrijk (26.150), soit résidentielles, par exemple : Berchem (45.401), Merksem (29.139), etc.

Plus au Sud, faisant suite vers l'Est à la Flandre sablo-limoneuse, s'étirent une série de terroirs de transition formant *région mixte*, intermédiaire entre la zone sablonneuse et la zone limoneuse et comprenant le Petit-Brabant, la Campine brabançonne, le Hageland et la Hesbaye limbourgeoise. A des degrés divers et de plus en plus vers l'Est, on retrouve la caractéristique de la Flandre sablo-limoneuse et surtout celle de l'Entre-Escaut-et-Dendre, à savoir : des communes nombreuses, de plus en plus nombreuses vers l'Est, d'importance de moins en moins grande, atteignant dans le Limbourg le faciès hesbignon de la zone limoneuse elle-même, modification parallèle à la décroissance générale de la densité de population, de l'Ouest à l'Est, dans cette bande de transition.

Dans la *zone limoneuse*, abstraction faite des principales vallées et du sillon industriel, la physionomie de la carte n'est nullement uniforme. Ce qui frappe le plus, c'est la *Hesbaye* tant liégeoise que namuroise, voire brabançonne, où l'on rencontre les communes les plus nombreuses et les moins importantes de Belgique, leur chiffre de population restant inférieur à 1.000 habitants et dans la moitié des cas, inférieur à 500 et même à 250 dans une quinzaine de communes. Même faciès dans le petit triangle de type hesbignon du Nord-Ouest du Pays de Herve. La limite Nord est jalonnée des seules villes hesbignonnes de Tongres et Saint-Trond (13.538 et 19.020 hab.) et de Tirlemont (22.383).

Quoique de densité de population en général moindre, le *pays hennuyer* des deux Dendres, entre l'Escaut et la haute Senne offre dans ses parties rurales la physionomie hesbignonne aussi, de même qu'au Sud du bassin industriel dans le Haut-Pays (pays de Quévy-Givry) et en Thudinie, tant septentrionale que méridionale, bien que dans cette dernière, les communes — si elles sont aussi peu importantes qu'en Hesbaye — y sont moins nombreuses toutefois.

Faisant contraste avec tous ces terroirs ruraux du limon, le *Plateau brabançon* et son annexe hennuyère dans le bassin de la Senne supérieure et celui de la haute Dyle (pays de Soignies-Fleurus), présentent au contraire la moitié moins de communes, mais de population élevée généralement, faciès qu'accentue encore la présence de quelques petites villes et grosses communes, à savoir : Soignies (10.345 hab.), Nivelles (11.929), Braine-le-Comte (10.040), Hal (17.475), Wavre (8.170), etc. Notons ici qu'à ce faciès particulier de la carte correspond une aire de densité plus forte de la population.

Quant aux *vallées*, leur tracé apparaît sur la carte de façon très nette, mais très variée suivant le cas. La plus marquée est celle de la Senne, surtout dans sa section brabançonne, vallée industrielle ici et de plus en plus fortement en s'approchant de Bruxelles. Un peu moins apparente est la traînée qui accompagne la Dyle, avec ses villes de Wavre, Genappe, Court-Saint-Etienne, la Gette avec Hoegaarden (4.508 hab.), Jodoigne (4.141 hab.), Tirlemont (22.383), de même la vallée de l'Escaut, laquelle offre sur la carte la physionomie de la section flandrienne en amont de Gand. Tournai (32.221 hab.) et Antoing (3.477) y font sans doute, plus forte figure qu'Audenarde (6.632 hab.). Les Dendres aussi comme déjà dit, sont soulignées par leurs villettes engourdies déjà citées d'Ath, de Lessines, de Leuze; de même enfin pour la Sambre en amont du bassin de Charleroi.

Enfin, très apparente est la traînée des nombreuses et fortes communes de la bandelette frontalière qui s'étire de la Lys mitoyenne à la Sambre, par le Tournaisis, le pays de Quiévrain et celui d'Erquelines, mais moins nette dans le Haut-Pays du Hainaut.

A tout ce tableau de la zone limoneuse se surimposent vigoureusement les *grosses agglomérations urbaines ou industrielles*.

En premier lieu, *Bruxelles* et son agglomération de dix-neuf communes (1), pour un total de près d'un million d'habitants, dont deux communes, Bruxelles et Schaerbeek, de plus de 100.000 habitants, les autres variant de 11.000 à 64.000, plus importantes au cœur de l'ensemble et diminuant d'importance du centre vers la périphérie.

Cette masse imposante forme un ensemble assez régulièrement réparti autour du pentagone constitué par le vieux centre urbain de Bruxelles et délimité par les boulevards de la petite ceinture, un peu moins cependant du côté occidental que partout ailleurs.

Louvain (36.640 hab.) forme avec sa banlieue une agglomération urbaine de 67.322 habitants.

Enfin, les différents bassins industriels de la zone Haine-Sambre-Meuse-Vesdre s'étalent en une large bande faite surtout des agglomérations industrielles du Borinage du Centre, du Pays de Charleroi et de la Basse-Sambre, des régions industrielles liégeoise et verviétoise.

Bien que composés de grosses communes de 10.000, 20.000, voire 30.000 habitants, chacun de ces compartiments a ses caractéristiques propres, visibles sur la carte.

Le *Borinage* se détache nettement à l'Ouest. C'est un paquet d'une bonne douzaine de grosses communes de 10.000 à 20.000 habitants, adjacentes et formant un ensemble de 150.000 habitants, amassé au Sud-Ouest de Mons, dans l'angle formé par le Canal de Mons-Condé et le méridien de Mons, sans cependant s'étendre jusqu'à la frontière française, ni au Sud, ni même à l'Ouest. Aucune ville dans cet ensemble, aucun centre prédominant, urbain ou assimilable, car Mons (25.661 hab.), centre administratif, ne fait pas partie du Borinage. Mais conventionnellement, on rattache à présent à cette région, la zone industrielle au Nord dudit Canal, de Baudour à Hensies, où les communes sont plus espacées et moins importantes en général (Baudour, 4.745 hab.).

A l'Est de Mons, après un espace presque vide d'industries, vient la région du *Centre* (100.000 hab. environ), agglomération plus lâche, avec des communes d'importance généralement moindre que celles du Borinage (de 5 à 10.000 hab. au maximum), rassemblées autour d'un centre de vie urbaine accusée dans la grosse localité — qui n'est pas une ville — de La Louvière (21.589 hab.).

Au delà du plateau d'Anderlues, on aborde presque sans transition, le *Pays de Charleroi*, région industrielle de près de 350.000 habitants, composée d'une véritable agglomération semi-urbaine dont Charleroi (25.894 hab.) forme le centre urbain proprement dit, enfermé dans un cordon d'une dizaine de grosses communes de 10 à 20.000 habitants et qui font corps avec la cité carolorégienne.

Ce noyau est entouré d'une auréole d'autres communes d'importance très variable, de 5.000 à 20.000 habitants voire plus et qui réalise ici, comme dans les trois autres bassins, ce qu'on a déjà appelé une *agglomération ouverte*.

Dans la *Basse-Sambre*, les communes assez importantes encore parfois s'égrènent à distance l'une de l'autre dans la vallée.

Puis vient Namur (31.444 hab.), centre administratif et quelque peu industriel, formant avec sa banlieue une petite agglomération de 54.919 habitants.

(1) D'après I.N.S., Recensement Général de la Population, 1947, tome I^{er}, p. 199.

En aval, la vallée mosane s'industrialisant peu à peu et de plus en plus, vers la région liégeoise, les communes s'échelonnent d'abord sur une rive puis sur l'autre, ensuite, dans la province de Liège, en double, voire triple rangées, alignées sur les deux rives et devenant toujours plus importantes, abstraction faite des petites agglomérations urbaines de Huy (13.124 hab.) et d'Andenne (7.877).

A partir des Flémalles, on est entré dans la *région industrielle liégeoise* proprement dite, vaste bloc de quarante à cinquante communes, plus imposant que ceux du Hainaut et totalisant près d'un demi-million d'habitants. Il est réparti en une importante agglomération urbaine formée d'une grande ville, Liège (156.208 hab.), gros centre urbain, administratif, industriel, économique, culturel et de ses communes jointives avec lesquelles elle fait corps (Bressoux, Grivegnée, Angleur, Herstal), soit au total 240.000 habitants, le tout flanqué d'un bloc satellite de 110.000 habitants, rappelant le Pays de Charleroi, avec comme centre principal, Seraing (42.292 hab.) et comme annexe cinq grosses communes : Ougrée, Tilleur, Jemeppe et les deux Flémalles.

Dans les vallons de la retombée mosane de la Hesbaye et un peu aussi à la sortie des entailles du Pays de Herve, auréole de communes moins nombreuses et moins importantes en dispositif d'agglomération ouverte, comme dans le Hainaut, avec quelque 50.000 habitants.

Enfin, l'*agglomération verviétoise* comporte, avec Verviers (40.673 hab.) et ses voisines, un complexe aux aspects urbain comme à Verviers et industriel dans la banlieue, le tout faisant un ensemble de 77.567 habitants.

Au Sud du sillon Sambre-Meuse-Vesdre, région de faible densité de population, des contrastes apparaissent sur la carte et qui ne correspondent pas aux variantes de la carte de densité de population de la Planche 21 de l'Atlas.

C'est ainsi que dans la *région condrusienne* — tant dans le Condroz proprement dit que dans la partie condrusienne de l'Entre-Sambre-et-Meuse — la répartition sur la carte rappelle celle de la Hesbaye quant à l'importance des communes; mais leur nombre y est beaucoup moindre (50 % en moins et même davantage par endroits) qu'en Hesbaye. Ce faciès s'altère toutefois le long du sillon industriel dans l'avant-pays de Marlagne et d'Ardenne condrusienne et dans le Condroz oriental à l'Est de l'Ourthe, où les communes sont moins nombreuses, mais plus importantes.

Au *Pays herbager de Herve*, même physionomie que dans le Condroz oriental, pour des densités de population d'assez même valeur, alors que le type d'habitat rural est si différent : là, dispersion extrême, alors que le Condroz oriental est d'habitat groupé.

La *Famenne* et la *Fagne* d'Entre-Sambre-et-Meuse apparaissent semblables à la région condrusienne alors que la densité de population y est généralement plus faible. Mais, à la bordure Sud de ces deux régions, la bande à calcaires se marque par une traînée de communes plus nombreuses et plus importantes, caractère surtout apparent dans la partie d'Entre-Sambre-et-Meuse de cette bande, dans le pays de Chimay-Couvin.

Dans ce premier compartiment de la partie haute de notre pays, certaines vallées se distinguent par des ébauches de lignes de communes plus importantes : tel est le cas pour la vallée de la Meuse de Dinant et pour celle de l'Ourthe inférieure.

Quant à l'*Ardenne*, elle se différencie nettement de la région condrusienne : les communes y sont deux fois moins nombreuses que dans cette dernière, mais deux fois plus importantes : le nombre d'habitants y est le plus souvent de plus de 500 et couramment de 1.000 à 2.500. Toutefois, en Ardenne namuroise et particulièrement de part et d'autre de Gedinne, la répartition rappelle celle du Condroz par les nombreuses petites communes, faciès très spécial à cette région et contrastant franchement avec le reste de l'Ardenne,

alors que ni la densité de population, ni le type d'habitat n'y sont différents. Remarquons aussi les grands vides dans la carte correspondant aux Hautes-Fagnes et à certains grands massifs forestiers comme près de Saint-Hubert.

En *Lorraine belge*, si l'importance des communes rappelle celle de l'Ardenne, leur nombre y est un peu plus élevé et leur répartition systématique dans les dépressions subséquentes, au pied des cuestas.

Enfin, constatons en terminant que dans la partie haute de notre pays, la vie urbaine n'y est que faiblement représentée par quelque sept villettes de plus de 5.000 habitants, parmi lesquelles quelques-unes, à peine, méritent le nom de villes et qui sont Arlon (11.180 hab.), Spa (9.002), Dinant (7.046), Ciney (6.128), Theux (5.271), Malmédy (5.391) et Athus (5.550). Outre cela, quelques autres de moindre importance, mais affublées du nom de ville, comme Chimay, Philippeville, Stavelot, Bastogne, Neufchâteau, etc., de 1.000 à 5.000 habitants.

* * *

De cette analyse de la carte, se dégagent un certain nombre de considérations de portée générale.

La répartition de la population par commune, si par endroits elle reflète celle des densités de population, ailleurs — et assez souvent — elle exprime une physionomie sans rapport avec la répartition des densités, car à densités égales, les faciès peuvent être tout différents, ou bien être les mêmes pour des densités différentes.

De même, cette carte n'est pas non plus un reflet ou une expression particulière des types d'habitat — d'habitat rural surtout.

Dès lors, si l'explication des caractères de notre carte peut requérir dans certains cas l'argumentation à l'appui de la carte des densités de population et de la carte des types d'habitat, dans bien d'autres cas, il faut en appeler à d'autres arguments.

L'explication des faits exprimés par cette carte — au même titre que celle de la répartition des densités de population et des types d'habitat rural — est une entreprise éminemment difficile : tant de facteurs ont joué en sens divers, surtout dans un pays aussi densément peuplé et aussi économiquement avancé que la Belgique.

Au demeurant, cette explication implique la nécessité d'un appel au passé, en vue de restituer les différentes phases de l'évolution démographique qui ont abouti à la situation actuelle, travail de recherche qui n'a été qu'esquissé jusqu'ici, entre autres dans les planches 1 à 3 de l'*Atlas du Survey National* publié par l'Administration de l'Urbanisme.

Mais avant d'aborder cette explication, d'autres constatations peuvent être dégagées sur la base des données statistiques seules. Car, telle quelle, la carte fait d'abord apparaître certains caractères propres à la Belgique considérée dans son ensemble; ensuite, elle atteste de particularités régionales et locales originales que n'accusent aucune autre carte portant répartition de la population ou de l'habitat.

En effet, la première constatation apparente est que la Belgique est un pays d'assez grosses communes, même dans les régions rurales. Cette caractéristique est déjà accusée théoriquement par le nombre moyen des habitants par commune : ainsi les 8.512.198 Belges (1) étant répartis entre les 2.670 communes, la population moyenne atteint 3.188 habitants, moyenne élevée par rapport à celle de la France (1.150) et de l'Allemagne (1.850) (2).

(1) I.N.S., Recensement Général de la Population, 1947. T. I., p. 173.

(2) Pour les Pays-Bas, cette moyenne monte à 9.939 et pour l'Italie, à 5.855.

Pratiquement, au Recensement Général de 1947, les huit dixièmes environ (79,98 %) des communes belges ont plus de 500 habitants. Le nombre de celles dont la population est inférieure à 500 habitants dépasse à peine 20 % (20,02 %); un quart d'entre elles seulement (5,38 %) en ont moins de 250.

Par ailleurs, la Belgique compte cinq communes de plus de 100.000 habitants (Anvers, 263.233; Bruxelles, 184.838; Schaerbeek, 123.671; Gand, 166.096 et Liège, 156.208), dix de 100.000 à 50.000, trente-neuf de 50.000 à 20.000, nonante-trois de 20.000 à 10.000 et deux cents de 10.000 à 5.000. Au total, les communes de plus de 5.000 habitants sont au nombre de trois cent quarante-sept, soit 21,32 % du nombre total (ou le même nombre à peu près que celles de moins de 500 hab.).

Par contre, elles totalisent 5.339.726 habitants ou 62,73 % de la population belge contre 174.451 habitants dans celles de moins de 500 habitants ou 2,04 %.

Les communes de moins de 5.000 âmes absorbent près de 40 % (37,27 %) de la population belge (3.172.469 hab.).

Mais le fait géographique digne d'intérêt, c'est la façon dont ces communes sont réparties — ainsi qu'on l'a vu ci-dessus. En particulier, il y a à côté de la notion de commune, une notion plus essentiellement géographique, celle des grosses agglomérations, soit urbaines, soit industrielles, soit ouvertes.

Leur existence, leur localisation, leur population totale approximative ont été évoquée par ailleurs. Si, à présent, on en calcule leur population en considérant leur extension géographique réelle, on peut dresser le tableau suivant : agglomération bruxelloise (1 million 30.786 hab.), anversoise (587.175), liégeoise (459.385), carolorégienne (348.529), gantoise (281.632), boraine (174.765), courtraisienne (207.237), ce qui porte à sept le nombre des agglomérations de plus de 100.000 habitants (1).

Parmi celles qui sont inférieures à ce chiffre, il y a l'agglomération de Verviers (84.742 hab.), de Bruges (80.112), du Centre (79.219), de Malines (74.450), de Louvain (67.322), d'Ostende (59.088), de Namur (52.180).

Bien entendu, tous ces chiffres sont sujets à controverse et peuvent toujours être modifiés par une enquête sur le terrain. Il ne faut donc les considérer que comme destinés à fournir un ordre de grandeur pour des faits géographiques dont les limites précises peuvent toujours être contestées dans le détail.

Quant au *nombre des communes*, le sol belge, d'une superficie de 30.507 Km², étant réparti entre les 2.670 communes (2), la moyenne théorique d'étendue par commune est donc de 1.145 Ha.; cela autorise à dire que si la Belgique est le pays des communes à population assez forte, elle est aussi celui des communes de petite superficie.

Mais les plus grandes différences dans les superficies communales existent suivant les régions, ainsi qu'il ressort de l'examen du phénomène fait par région et par planchette, de la carte topographique au sein des régions. Il y a des parties possédant cent à cent-vingt communes par planchette de la carte topographique au 40.000^e ou par 640 Km² environ, soit une vingtaine de communes par 100 Km². Tel est le cas non seulement pour les bassins industriels du sillon Haine-Sambre-Meuse, les régions urbaines des grandes villes, mais aussi pour les régions rurales, la Hesbaye, l'Entre-Dendre-et-Escaut et le Tournaisis. Par

(1) Ce tableau est différent suivant le nombre des communes faisant partie de ces agglomérations. Ainsi, au Recensement Général de la Population, 1947, tome I^{er}, p. 199, il est comme suit : agglomérations bruxelloise (955.929 hab.), anversoise (584.395), liégeoise (425.400) et gantoise (227.682).

(2) Chiffre du Recensement de 1947.

contre, d'autres en ont moins de vingt-cinq par planchette, soit quatre à cinq par 100 Km² : la Campine et l'Ardenne, régions par excellence des communes de grande superficie. Enfin, entre ces cas extrêmes, d'autres régions comme le Condroz, la Flandre sablonneuse et le Plateau brabançon-hennuyer en ont une cinquantaine environ, soit sept à huit par 100 Km², tandis que les Polders, le Hainaut des environs d'Ath et du Haut-Pays en possèdent quatre-vingts par planchette, soit douze à treize par 100 Km².

On conçoit aisément — du moins pour les parties rurales — que là où les communes sont très nombreuses, leur superficie et leur population soient de faible importance; et inversement. Notre carte ne manque pas d'exemples probants sous ce rapport. Et c'est là pure logique des choses sans aucun doute.

Et pourtant, cette rigueur est très souvent infirmée par les faits observables sur notre carte, ce qui en confirme l'originalité.

Ainsi, la Hesbaye et la Flandre sablonneuse, pour une population à peu près la même, ont par planchette au 40.000^e, la première cent vingt-cinq communes environ, alors que la seconde n'en a que de quarante à cinquante. Il en est de même en ce qui concerne le Condroz et la Campine : pour une égale population totale par planchette, le premier a deux fois plus de communes que la seconde.

D'autre part, le Plateau brabançon-hennuyer, la Flandre sablonneuse et le Condroz ont à peu près, par planchette, autant de communes les uns que les autres. Néanmoins, le premier a quatre fois plus d'habitants que le troisième, et la seconde, trois fois. Constatation analogue au sujet de la Hesbaye et de l'Entre-Dendre-et-Escaut : nombre à peu près le même de communes par planchette dans les deux cas (un peu plus toutefois en Hesbaye que dans l'autre terroir); et pourtant le second a une population double de celle de la première. Enfin, une comparaison semblable — l'ordre de grandeur étant cependant différent — peut être faite entre l'Ardenne et la Campine.

* * *

Ainsi donc, que l'on envisage notre carte au point de vue des données numériques qu'elle reflète ou des variantes régionales qu'elle présente, elle exprime souvent des traits de structure démographique différents de ceux de la carte des densités de population de la Planche 21 de l'Atlas. Souvent, mais pas nécessairement ! Car les subdivisions administratives peuvent, par exemple, masquer des faits d'habitat ou plutôt de répartition de population identiques (par ex., en Hesbaye, pour une commune, il n'y a généralement qu'une agglomération; en Ardenne, une commune possède plusieurs agglomérations, sauf dans la région de Gedinne).

L'explication fournie à l'appui de la carte des densités de la Planche 21, si elle doit nous aider pour certains traits — et dans ce cas nous ne ferons ici qu'y renvoyer — ne vaut pas pour bien d'autres, notre carte requérant dans ces cas sa propre explication.

Cette explication ne pourra être qu'effleurée ici, vu le peu de place réservé à ce commentaire d'abord et ensuite parce que, ainsi qu'on le verra, elle soulève des problèmes qui n'ont pas été jusqu'à ce jour abordés de front, ni approfondis. Force nous sera, pour certains traits de structure, de nous contenter de soulever les problèmes que cela suscite, bref de nous limiter à poser des points d'interrogation.

Une question préalable doit être abordée au départ. Sans aucun doute, on pourrait croire à première vue, que si notre carte donne une expression différente de celle des densités de la Planche 21, c'est tout simplement pour une question de *superficie des communes*. Par exemple, si, pour deux régions d'égale étendue et de même population totale — donc de même densité à la Planche 21 — il y a dans l'une deux fois plus de communes

que dans l'autre — donc de population de moitié moindre — c'est tout simplement parce que la superficie des communes y est la moitié de celle des communes de l'autre région. Bref, si toutes les particularités de cette carte devaient donc se ramener à la seule question de valeurs relatives de population communale et de superficie communale, point ne serait besoin de beaucoup se mettre en frais pour fournir une explication aux constatations de cette carte. Il suffirait de renvoyer aux commentaires de la Planche 21.

D'où, une première recherche nous est imposée, relative à la grandeur des communes belges, autrement dit de faire une brève analyse de la Carte Administrative de la Belgique publiée par l'Institut Géographique Militaire (I.G.M.) — autrefois au 1 : 320.000, à présent au 1 : 400.000 — carte simplifiée ici par la suppression des noms et des limites autres que les limites communales (*voir figure hors-texte*).

Cette carte présente au premier abord de très grands contrastes. Nous nous dispenserons de fournir, comme pour la population des communes, des données statistiques détaillées, sauf à illustrer ça et là la notion d'étendue par quelques chiffres. De même il ne peut être question ici d'envisager d'expliquer les caractères de cette carte, la description complète comme l'explication, devant relever de la Planche 52, Divisions Administratives, etc.

Quelques chiffres, néanmoins pour fixer les idées ! L'étendue des communes belges varie entre 11.418 Ha (Mol) (1) et 55 Ha (Warquignies et Groot-Loon). Entre ces deux extrêmes s'inscrit toute la gamme des grandeurs. L'étendue moyenne étant de 1.145 Ha, il y a par exemple en Flandre orientale cent communes seulement au-dessus de cette moyenne et deux cents au-dessous, donc dans la proportion d'1/3-2/3 (ou 2/3 de moins de 1.000 Ha). Dans la province de Liège, la proportion est la même : sur trois cent septante communes, il y en a cent de plus de 1.000 Ha, pour deux cents de moins de 1.000 Ha.

Dans le Luxembourg, la proportion s'inverse : sur deux cent trente communes, cent quatre-vingt-cinq ont plus de 1.000 Ha (80 %) et quarante-cinq seulement moins de 1.000 Ha, soit à peine 20 %.

Les grandes caractéristiques de la Carte administrative sont donc les suivantes :

- 1° Dans les Polders, les communes se rapprochent de l'étendue moyenne, mais sont souvent au-dessous dans l'Ouest, alors que les plus grandes sont près de la frontière hollandaise dans le Nord-Est;
- 2° La zone sablonneuse depuis Torhout jusqu'à Genk — sauf le Sud-Ouest de la province d'Anvers ou Campine améliorée et sauf le Maasland et le pourtour Nord-Est au pied du plateau campinois (Maaseik) — est une région de grandes superficies communales, moyennement plus grandes en Campine, où se trouvent les plus grandes communes de Belgique : Mol (11.418 Ha), Geel (10.889), Lommel (10.233), Genk (8.784) (2);
- 3° La zone intermédiaire sablo-limoneuse, d'Ypres à Tongres, est nettement celle des petites communes, inférieures, de loin parfois, à la moyenne, sauf à l'extrême Ouest où l'étendue se rapproche de celle de la Flandre intérieure sablonneuse voisine. Le caractère d'extrême morcellement communal s'affirme surtout dans l'Entre-Dendre-et-Escaut et en Hesbaye limbourgeoise.
- 4° Dans la zone limoneuse, même morcellement, surtout accentué en Hesbaye où il atteint tous les records des régions rurales. Ici, les communes de moins de 500 Ha pullulent, voire moins de 250 Ha et même de moins de 200 Ha. Dans

(1) Données du Recensement 1947. Mais depuis lors, la commune d'Anvers, par suite d'annexions de communes limitrophes, est passée à 13.939 Ha.

(2) Et actuellement aussi Anvers (13.939 Ha).



l'arrondissement de Waremme, toutes les communes, sauf trois, Celles (1.073 Ha), Waremme (1.315) et Saint-Georges (2.044), ont moins de 1.000 Ha; sur quatre-vingt-sept communes, deux sont de 1.000 Ha et vingt-six seulement ont de 500 à 1.000 Ha ($\pm 30\%$), donc 70 % ou plus des deux tiers ont moins de 500 Ha, sept même ayant moins de 250 Ha. Ce qui fait que la plupart des communes sont de 250 à 500 Ha.

Ce morcellement est le même, quoiqu'à peine un peu atténué en Hesbaye brabançonne et namuroise, dans le Hainaut occidental et dans le Haut-Pays du Hainaut.

Par contre, contrastant avec cela, le Plateau brabançon-hennuyer est celui des grandes superficies communales, tranchant nettement sur le reste de la zone limoneuse. (Braine-le-Comte, 3.991 Ha, Braine-l'Alleud, 2.980). Quelques grandes communes aussi dans les collines de Renaix (Renaix, 3.171 Ha, Ellezelles, 2.395) et dans les forêts au Nord de la Haine.

Au delà du sillon Sambre-Meuse, on entre dans une partie de notre pays, caractérisée par une uniformité saisissante du phénomène, avec des nuances toutefois. Il y a d'abord des communes d'une étendue moyenne sensiblement égale à la moyenne du pays, en Ardenne condrusienne-Marlagne et aussi dans la frange Nord de la région condrusienne. Ce caractère est sensiblement le même en Fagne-Famenne si ce n'est dans l'Ouest où les communes sont plus étendues (Froidchapelle, 4.122 Ha), pour passer ensuite à l'Ardenne proprement dite, région des grandes communes (de 2 à 3.000 Ha sur les pourtours Ouest, Sud-Ouest et Sud; de 3 à 5.000 Ha au centre), plus grandes qu'en zone sablonneuse même.

Le massif de la Baraque Michel est un terroir de grandes communes (plus de 5.000 Ha), dont Eupen (8.936 Ha); par contre, dans la partie namuroise des environs de Gedinne, les communes sont nettement plus petites, rappelant le faciès condrusien.

Dans le Bas-Luxembourg, elles sont d'étendue un peu moindre que dans le centre ardennais, analogue à celle du pourtour ardennais.

Enfin, dans les grandes agglomérations — urbaines, industrielles et ouvertes — ce qui frappe le plus, c'est la petitesse des étendues communales, couramment moins de 500 Ha, étendue pouvant même être inférieure à celle des communes des régions rurales les plus morcelées (Bressoux, 196 Ha); Tilleur, 133; Saint-Josse-ten-Noode, 113; Ledeborg, 108). Mais on en trouve de plus de 1.000 Ha et quelquefois l'une ou l'autre grande (Bruxelles, 3.290 Ha; Liège, 2.268; Seraing, 2.234). Ce morcellement est moins marqué dans l'agglomération anversoise et la gantoise, que dans celles de Bruxelles et de Liège, et moins encore dans les agglomérations industrielles et ouvertes du Borinage, du Centre, voire de Charleroi.

* * *

L'explication de la carte hors-texte (*nombre, forme, contours et extension*) n'a jamais été entreprise systématiquement. C'est un problème en soi, dont la solution n'est pas écrite d'avance, mais réclame des recherches approfondies dans le passé, compte tenu des conditions du milieu géographique (physique, humain et économique). Sans doute, le cadre communal est-il dépassé à présent, périmé, aussi bien dans les régions rurales, mais surtout dans les agglomérations urbaines, voire industrielles, où la carte de la Planche 22 révèle des paquets de grosses communes. Mais c'est là une autre question encore pleine de conséquences.

Nous n'avons pas ici à aborder le problème de l'explication de la carte hors-texte (1). Et pourtant, elle est dans une certaine mesure à la base de l'explication de la nôtre, à savoir, par exemple, là où l'importance de l'effectif communal ou son insignifiance — à densité égale — sont tout simplement le fait de l'étendue du territoire communal.

Tout autrement en est-il lorsque les *densités sont différentes*.

Tout compte fait, la carte de la Planche 22 exprime deux notions : le *nombre et l'importance numérique* des communes. Pour le nombre, c'est une affaire de superficie; donc on en revient à la Carte administrative. Pour l'importance numérique, c'est une affaire de densité : on en revient à la Planche 21 et à son commentaire. Et comme après tout, cela se ramène à une question d'intensité de l'occupation du sol belge, notre carte, qui en est une expression très particulière, ne requiert donc pas à première vue d'explication propre. Mais avant de conclure aussi radicalement, il resterait peut-être à considérer sommairement le phénomène dans son *évolution* au cours du dernier siècle.

Le nombre actuel des communes est de 2.670 (2); en 1880, il était de 2.583, soit une augmentation de 87 communes, dont il faut soustraire les 30 communes des pays rédimés et la commune récemment créée de La Calamine, ce qui fait pour l'ancien Royaume une augmentation de 56 unités (3).

Cette variation de 1880 à 1947 s'est opérée uniquement entre 1880 et la première guerre mondiale, puisqu'en 1920 (sans les 31 communes récupérées), il y avait 2.638 communes. Au cours des périodes décennales des cinq recensements généraux intéressés, l'augmentation a varié de 11 à 21 unités.

Cette augmentation de 56 unités en 1880 et 1920, s'est accompagnée d'une modification importante dans la répartition par catégories, comme suit :

	1880/1920	1880/1947
Communes de plus de 100.000 habitants	+ 1	+ 1
Communes de 25 à 100.000 habitants	+ 12	+ 26
Communes de 10 à 25.000 habitants	+ 34	+ 58
Communes de 5 à 10.000 habitants	+ 64	+ 96
Communes de 2 à 5.000 habitants	+ 34	+ 69
Communes de moins de 2.000 habitants	— 90	— 163

Donc, une diminution persistante et importante a atteint la catégorie des communes de moins de 2.000 habitants. Cette catégorie a été seule à subir une diminution du nombre de ses représentants. Toutes les autres catégories ont été en augmentation, par ordre d'importance celle de 5.000 à 10.000 habitants, puis celles de 2 à 5.000 et de 10 à 20.000, enfin celle de 25 à 100.000. C'est évidemment le fait de l'augmentation générale de notre population (1880 : 5.520.000 et 1947 : 8.510.000).

Il est évident qu'indépendamment de l'augmentation générale de la population, que traduisent ces données, il y a eu la révolution industrielle, laquelle a fait profiter plus fortement les catégories de plus de 5.000 habitants.

En tous cas (Tableau 22 du Recensement) (4), de 1880 à 1947, la population des communes de moins de 5.000 habitants n'a pas varié pour ainsi dire (3.143.232 hab. en 1880 contre 3.172.469 en 1947) malgré l'apport des cantons rédimés. Par contre, celles de plus de 5.000 habitants sont passées de 2.376.777 à 5.339.726 habitants.

(1) Les territoires communaux sont hérités des paroisses — mais pas partout — et ont été établis à la période française d'après les critères qui avaient guidé le législateur français. Celui-ci a trouvé le plus souvent — surtout en dehors des villes — dans l'antique paroisse les bases de l'organisation municipale, en application du décret du 14 décembre 1789, lequel unifia l'organisation municipale de la France en tenant compte, en vue de la détermination des territoires des communes, des démarcations traditionnelles telles qu'elles résultèrent des documents, plans ou états de possession.

(2) Depuis le Recensement de 1947, le nombre des communes est passé à 2.663.

(3) En 1846, au premier Recensement, ce nombre était de 2.521.

(4) I.N.S., Recensement Général de la Population, 1947, Tome I^{er}, p. 177.

Il est intéressant de noter que cela a fait passer le nombre des plus de 5.000 habitants de 166 à 347 (+ 181) et fait baisser celui des moins de 5.000 de 2.417 à 2.323 (— 94). Ainsi, le nombre des plus de 5.000 a plus que doublé, pour une infime diminution du nombre des moins de 5.000 (1).

Il est intéressant de voir où cette augmentation de 181 unités s'est portée. D'après le Tableau 22 du Recensement (2), elle a atteint toutes les provinces indistinctement, ce qui est le reflet de l'augmentation de la population partout. Mais l'augmentation a surtout porté au Nord du sillon Sambre-Meuse, un peu moins dans la province du Hainaut où le nombre était déjà très élevé en 1880. Par ailleurs, le plus gros de l'augmentation y est antérieur à 1914 en général, sauf dans la province de Limbourg où elle est postérieure, en raison de la récente industrialisation et notamment la mise en exploitation des charbonnages.

Au contraire, la diminution du nombre des moins de 5.000 habitants a porté sur les communes du Nord du sillon, sauf pour Liège, à cause de l'incorporation à cette province des cantons rédimés (sinon la province de Liège a été en diminution jusqu'en 1920). Par contre, il y a augmentation du nombre de ces communes dans le Namur et surtout dans le Luxembourg.

Quant au nombre total des habitants de ces deux catégories de communes, on l'a apprécié plus haut. Il reste à constater que pour les communes de plus de 5.000 habitants, il y a augmentation dans toutes les provinces, mais évidemment peu importante dans le Namur et surtout dans le Luxembourg. Par contre, pour les communes de moins de 5.000 habitants, alors que dans les provinces du Nord du sillon, il y a partout — sauf dans le Hainaut et les deux Flandres — une augmentation du nombre des habitants malgré une diminution du nombre de communes, dans le Namur et surtout dans le Luxembourg, il y a diminution du nombre des habitants alors qu'il y a augmentation du nombre des communes en question. Cela pose avec toute son acuité, le problème de l'exode ardennais, lequel se marque à partir de 1910, date à partir de laquelle le nombre des communes de moins de 5.000 habitants, qui avait augmenté jusqu'alors, est resté stationnaire.

Le Tableau 20 du Recensement (3) fait apparaître quelques particularités complémentaires qui permettent de préciser les modalités du phénomène qui vient d'être examiné.

En effet, si, comme dit plus haut, le groupe des moins de 5.000 habitants a malgré tout augmenté pour le pays, cette augmentation intéresse uniquement les communes de 2.000 à 5.000 habitants, alors que celles de moins de 2.000 habitants sont en diminution.

Parmi les communes de plus de 5.000 habitants, la catégorie de celle de 5.000 à 10.000 a presque doublé d'importance (98 %), celle de 10.000 à 25.000 a plus que doublé (138 %) et celle de 25.000 à 100.000 aussi (137 %); enfin les communes de plus de 100.000 ont augmenté de 50 % seulement, le maximum de l'augmentation se plaçant en 1930, suivi depuis lors d'une diminution de 45.471 unités sous le coup du phénomène du *City-Bildung* sans doute.

Mais ces données d'évolution montrent que ce sont les communes suburbaines des grandes villes et les communes des agglomérations industrielles et ouvertes qui ont été affectées de ces changements.

Une dernière constatation au sujet des communes de plus et de moins de 5.000 habitants en 1947 ! Dans les provinces de Luxembourg, Namur, Limbourg, il y a plus d'habitants dans les communes de moins de 5.000 que dans les autres et ce dans le Luxembourg dans une proportion considérable (196.000 hab. contre 16.000), dans le Namur (265.000

(1) Les communes dites « émancipées » ne sont donc qu'au nombre de 347 en Belgique, plus sept villes chefs-lieux d'arrondissement de moins de 5.000 habitants, soit au total 354.

(2) I.N.S., Recensement Général de la Population, 1947, tome I^{er}, p. 177.

(3) *Ibidem*, tome I^{er}, p. 176.

contre 91.000); dans le Limbourg, c'est à présent à peu près à égalité (232.000 contre 228.000). Dans les autres provinces, c'est l'inverse, dans de faibles proportions dans la province de Liège (423.000 hab. contre 540.000), plus forte dans le Hainaut (492.000 contre 731.000) et les deux Flandres (orientale : 466.000 contre 751.000; occidentale : 353.000 contre 643.000); très forte dans le Brabant (497.000 contre 1.300.000) et Anvers (245.000 contre 1.036.000).

Dans leur évolution, ces faits sont curieux à observer. Dans l'ensemble, la situation n'a pas toujours été celle d'aujourd'hui. En 1880, c'était la même chose, mais dans une proportion encore beaucoup plus grande pour le Luxembourg (201.000 hab. contre 7.000), le Namur (283.000 contre 38.000), le Limbourg (178.000 contre 31.000), mais c'était l'inverse pour Liège (385.000 contre 278.000), le Hainaut (516.000 contre 460.000), la Flandre orientale (482.000 contre 399.000), la Flandre occidentale (399.000 contre 292.000); pour le Brabant et Anvers, les différences étaient considérablement moins accusées qu'actuellement (Anvers, 236.000 contre 340.000; Brabant, 459.000 contre 526.000).

Pour celles où c'est l'inverse, le renversement s'est opéré à la fin du XIX^e siècle, donc bien en rapport avec les conséquences de la révolution industrielle. (C'est là d'ailleurs une explication de l'évolution des densités de population.)

Bref, l'apparition — ou le développement — d'un grand nombre des grosses communes au Nord du sillon — aussi bien dans les agglomérations urbaines, industrielles et ouvertes qu'ailleurs — résulte d'un mouvement qui s'est affermi vers la fin du XIX^e siècle et qui pourra être approfondi dans le commentaire de la Planche 23 (Densités de population à différentes époques) et de la Planche 24 (Mouvements de population).

* * *

CONCLUSIONS.

LES FACTEURS DE LA REPARTITION DE LA POPULATION PAR COMMUNE.

Le problème que pose la répartition de la population belge par commune a *deux facettes* : *densités* et *superficies communales*.

Les considérations qui précèdent, font apparaître l'opportunité de considérer ici séparément, d'une part les agglomérations urbaines, industrielles et ouvertes et d'autre part le reste du pays que nous appellerons conventionnellement terroirs ruraux.

A. — Dans les agglomérations.

Ici, il y a un problème de densité de population que nous considérons comme ayant été envisagé dans le commentaire de la Planche 21. Il n'y a pas de problème particulier de superficie communale.

a) En effet, dans les agglomérations *urbaines proprement dites* (Bruxelles, Anvers et dans une certaine mesure Liège et Gand), les territoires communaux, en dehors du noyau original, sont — à quelques exceptions près — ce qu'ils étaient au temps où ils appartenaient au domaine rural (sauf dans les quelques cas de rattachement, comme Bruxelles-Laeken, etc.). Seule leur population a augmenté, donc leur densité, pour des raisons envisagées dans ledit commentaire de la Planche 21.

Mais l'édification de ces agglomérations au cours des dernières décades révèle deux caractéristiques propres :

- 1° C'est par auroles théoriquement concentriques, successives, qu'elles se sont formées au fur et à mesure de leur expansion : ici, certes les facteurs de densité de l'agglomération ont-ils influé. Mais d'autres aussi, car les facteurs relief, voies de communication, moyens de transport ont joué pour accélérer

ou accentuer l'extension plutôt d'un côté que de l'autre. Toutefois ce sont là facteurs d'habitat urbain, en principe étrangers à notre sujet, mais intimement liés à lui cependant. Dans le même ordre d'idées, des obstacles majeurs — naturels ou d'origine humaine — ont pu imprimer à ces agglomérations un développement excentrique, comme par exemple à Anvers : le fleuve à l'Ouest et les installations portuaires au Nord ont entravé l'extension de l'agglomération dans ces directions. Sans doute est-ce une question d'habitat encore, mais qui cette fois se traduit visiblement et de façon tangible sur notre carte. La prise en considération de l'évolution topographique pour d'autres agglomérations urbaines révélerait des obstacles du même ordre, mais que nous devons passer sous silence faute de place ou de documentation;

- 2° L'examen des tableaux d'évolution chronologique du développement démographique des communes suburbaines fait apparaître des périodes de forte croissance à côté de périodes plus calmes; ces variations sont à mettre en rapport avec des poussées et des événements liés aux phénomènes humains, surtout économiques, inhérents à l'agglomération, à son essor, à ses facteurs favorables de situation, de site, d'activité et d'équipement et de fonction. Bref, tout cela est soumis à des facteurs de densité certes, mais avec une incidence certaine sur l'aspect de notre carte, car le phénomène du *City-Bildung* joue aussi en faveur des communes suburbaines, voire des communes rurales. Cette particularité, tangible dans nos grandes agglomérations urbaines, est relativement moins importante en Belgique que dans d'autres pays. C'est en rapport aussi avec l'exode urbain, lequel a surtout porté bénéfice aux communes rurales des grandes banlieues, exode urbain qui s'atténue un peu et se mue même parfois en un retour à la ville, encouragé d'une part par la construction en masse des appartements confortables et d'autre part par les facilités offertes d'aller souvent à la campagne grâce aux week-ends, aux congés payés, aux engins personnels de locomotion, aux bus, cars, trains, trams, etc. Tout cela n'est pas affaire d'habitat, car la superficie bâtie ne s'en ressent pas beaucoup; c'est encore une fois affaire de densités, avec répercussion directe sur notre carte. Mais inversement, ces agglomérations urbaines ne sont pas à la mesure de ce qu'elles pourraient être en raison des mouvements alternants importants dont elles sont le siège, à cause des facilités, de la rapidité et du bon marché des moyens de transport et de l'attachement du Belge à son cadre rural — lequel lui vient de naissance ou qu'il a choisi délibérément.

b) Dans les agglomérations des bassins industriels, structure et genèse sont différentes. Par de problème particulier de superficies communales. Celles-ci, sauf de rares exceptions, sont ce qu'elles étaient avant l'émancipation économique — pas de noyau primitif de départ, mais développement de chaque commune pour son compte; elles ont leur répercussion sur la densité certes, mais aussi sur la physionomie de notre carte. L'explication des paquets de communes avec leurs particularités implique l'appel à des facteurs divers :

- 1° En premier lieu, le sous-sol. S'il y a du charbon dans le Bassin Haine-Sambre-Meuse, ce charbon n'est pas exploitable dans d'aussi bonnes conditions partout; d'où, sur notre carte, des solutions de continuité (comme entre le Borinage et le Centre) et arrêt à la limite de la faille du Midi, après des essais infructueux au Sud de cette faille par endroits. Ces communes se sont développées d'abord là où le charbon était le plus facilement exploitable (versant Nord liégeois, borain et carolorégien, comble Nord d'abord). Puis, mise en exploitation des parties moins faciles. D'où développement des communes rura-

- les, comme dans le Centre, correspondant à l'installation, voire au déplacement des houillères vers l'axe du bassin et jusqu'à tout contre la faille du Midi;
- 2° Il y a en outre une influence incontestable du relief et par lui des voies de communication naturelles et artificielles (canaux, chemins de fer) sur le développement industriel tout entier, influence nettement visible sur notre carte (vallée de la Sambre et du Piéton, avec voies d'eau, de fer et de terre, canal du Centre, chemins de fer anciens et récents, pour le Centre).

B. — Terroirs ruraux.

Ces agglomérations — urbaines, industrielles et ouvertes — ne tiennent, tout compte fait, que bien peu de place en Belgique à côté des terroirs ruraux, lesquels posent leurs propres problèmes en regard de notre carte.

Laissant de côté les questions de densités, pour le reste, l'identification des facteurs n'est pas chose facile. Nous avons appris à nous garder de clichés « populaires » invoqués souvent à l'appui des faits géographiques d'habitat, de paysage et de densité de population, clichés qui se sont révélés précaires après des études morphogénétiques en profondeur. Dans le cas présent, gardons-nous de recourir à de semblables clichés et contentons-nous de faire apparaître toute l'ampleur de la carence actuelle en fait d'explications définitives, en passant en revue l'influence des facteurs habituellement invoqués.

a) Facteurs physiques.

En effet, le *relief* exerce-t-il une action directe qui permettrait d'expliquer les caractéristiques de notre carte ? Si la densité de population est plus forte sur les parties basses et moyennes que sur les parties hautes du pays, en est-il de même du nombre de communes et de leur superficie ? Apparemment oui. Mais peut-on y voir l'action certaine de l'*altitude* ? Il est osé de répondre affirmativement malgré les apparences. Par ailleurs, les *surfaces planes* ne seraient-elles pas plus favorables que les surfaces accidentées au pullulement des communes ? En général non, car il suffit de confronter les compartiments de la Belgique moyenne entre eux, de même ceux-ci avec ceux des plaines de la Basse-Belgique et des plateaux de la Haute-Belgique pour voir apparaître l'indigence de ce facteur relief. En effet, si plusieurs cas portent à admettre l'influence de ce facteur, d'autres l'excluent. Tout autre serait l'influence du relief dans l'explication des formes des communes et de leur extension, problème qui n'est pas posé ici.

De même, on est logiquement porté à refuser au *climat* toute intervention directe dans le phénomène considéré ici (nombre et grandeur des étendues communales). Pourtant, à propos du vide de notre carte à l'emplacement du massif de la Baraque Michel, la rigueur du climat au-dessus du plafond de 500 mètres d'altitude, sa malfaisance pour l'agriculture, malgré d'autres éléments plutôt favorables et compensatoires (droit d'usage, etc.), font que ces grandes étendues ont été réparties entre les communes du pourtour, lesquelles ne sont pas plus importantes numériquement que celles de l'Ardenne.

Par contre, on pourrait aisément admettre que là où le *sol* est le meilleur, les communes sont les plus nombreuses (ex. : Hesbaye, Polders, certains terroirs du Hainaut limoneux); et inversement. Mais, dès lors, pourquoi la Hesbaye et le Plateau brabançon-hennuyer, de fertilité assez égale, sont-ils si dissemblables sur notre carte ? — Et comment expliquer par le sol l'analogie, sur cette carte, de ce même plateau et de la Flandre sablonneuse, alors que la nature et la qualité de leurs sols sont si différentes ? — L'argument tiré du sol — et auquel la croyance courante attribue tant de valeur en géographie humaine — paraît peu valable non seulement pour l'explication de notre carte, mais tout autant pour les densités.

L'argument tiré de la présence des *forêts* et des *landes* paraît de prime abord au contraire plus sûr. Sans doute apparaît-il clairement que là où, comme en Ardenne et en Campine, les forêts, les landes et les incultes occupent beaucoup de place, il y ait moins de communes : l'étendue vouée à l'agriculture — ou superficie agricole — n'y occupe qu'une partie parfois très réduite du territoire, alors qu'en Hesbaye, la terre est tout entière consacrée au travail intensif de l'homme. Et combien de coïncidences et de corrélations semblables, une étude de détail ne pourrait-elle pas découvrir en faveur de la forte influence des forêts. Mais là encore, malgré les apparences si favorables, il y a des exceptions. Ainsi, pourquoi en Ardenne s'il y a de grosses communes peu nombreuses, trouve-t-on dans le pays ardennais des environs de Gedinne, si forestier pourtant, de multiples petites communes ! De même aussi dans la Famenne schisteuse, elle aussi si forestière !

b) *Facteurs économiques.*

Les caractéristiques de notre carte ne seraient-elles pas imputables à des analogies ou à des différences et des oppositions dans les *économies agricoles* régionales ? — Ainsi, sans doute l'Ardenne (1) et la Campine, de physionomie assez semblable sur cette carte, ont-elles *actuellement* leur économie aussi fortement l'une que l'autre — le Tableau I (2) en fait foi — orientée vers l'exploitation herbagère. Mais d'autre part, comment concilier l'opposition si nette sur la carte entre la Hesbaye et la Flandre intérieure alors que l'étendue herbagère est sensiblement la même des deux côtés, l'exploitation du bétail étant un peu plus poussée en Flandre grâce aux cultures fourragères.

La faiblesse de l'argumentation tirée du type d'économie agricole s'atténuerait peut-être à la suite d'une étude fouillée et approfondie. Quoi qu'il puisse en être, on ne peut perdre de vue que l'accentuation de l'économie herbagère est de date récente; elle ne remonte — ainsi qu'en atteste le Tableau I — qu'à quelques décades à peine et est bien postérieure à l'apparition des éléments de structure décelables sur notre carte.

Par contre, dans une certaine mesure et pour certaines régions, le morcellement agricole — c'est-à-dire *l'étendue des exploitations* — n'explique-t-il pas les traits dominants de notre carte (tout en contribuant aussi à expliquer la carte de densité) ? — Ainsi [voir Tableau II (3)], la Hesbaye et l'Entre-Dendre-et-Escaut (cantons de Zottegem et de Nederbrakel au Tableau II) ont proportionnellement le même nombre de communes, mais la population de celles-ci est moins élevée en Hesbaye, région où l'on rencontre tous les types d'exploitations — petites, moyennes et grandes —, que dans l'Entre-Dendre-et-Escaut, pays de petites fermes. De même, si l'on fait abstraction des bois et forêts, la Hesbaye et la Région condru-sienne ont des communes sensiblement de la même importance, le nombre étant un peu moindre au Condroz, pays assez boisé mais où la prédominance de la grande exploitation s'affirme. Sans vouloir y voir nécessairement un rapport de cause à effet, mais simplement des coïncidences frappantes, il faut tout de même noter que si cette argumentation vaut surtout pour l'explication des densités, elle n'est pas absolue pour notre sujet. Ainsi, l'on doit constater qu'il n'y a pas systématiquement moins de communes dans les régions de grandes cultures que dans les autres : à preuve, la Hesbaye et le Plateau brabançon, toutes deux régions semblables au point de vue grandeur des exploitations. L'inverse même peut

(1) Considérée en dehors de sa partie liégeoise devenue très fortement herbagère.

(2) Tiré du Recensement agricole de 1950 (I.N.S.).

(3) Tiré du Recensement agricole de 1950 (I.N.S.).

Tableau I. — **L'Herbage** (prairies et vergers) dans l'agriculture belge (Proportion d'herbage par 100 Ha de superficie agricole).

Canton de :	Polders.			Flandre sablonneuse.		Pays de Waas. (Saint-Nicolas.)	Flandre sablo-limoneuse.			Campine.			Région mixte.			Hainaut septentrional.			Hainaut central.		Hainaut méridional.		Plateau brabançon.		Hesbaye.			Entre-Vesdre-et-Meuse.			Ardenne condrusienne. (Seraing.)	Région condrusienne.			Ardenne.					Lorraine belge.	
	Gistel.	Furnes.	Nieuport.	Ruiselede.	Zomergem.		Poperinge.	Zottegem.	Nederbrakel.	Turnhout.	Brée.	Duffel.	Wolvertem.	Haacht.	Diest.	Antoing.	Ath.	Soignies.	Pâturages.	La Louvière.	Beaumont.	Chimay.	Nivelles.	Genappe.	Eghezée.	Wareme.	Tongres.	Dalhem.	Herve.	Aubel.		Louveigné.	Ciney.	Florennes.	Eupen.	Malmédy.	Bastogne.	Neuchâteau.	Gedinne.	Arlon.	Virton.
Pourcentages en 1950	44	37	42	39	38	28	29	38	46	54	49	39	35	31	46	27	51	54	46	51	88	91	44	32	33	27	34	73	99	97	76	92	53	64	99	92	53	62	54	59	66
1929	40	36	41	35	31	20	27	32	39	42	23	20	26	18	36	26	42	49	40	46	84	89	38	28	26	22	29	71	99	96	63	86	44	57	96	82	42	49	44	47	60
1866	22	28	32	12	11	7	19	14	18	18	4	8	9	8	21	12	14	16	9	11	29	37	14	9	8	12	16	39	95	67	19	14	7	6	—	—	31	50	34	24	19

Tableau II. — **Nombre et étendu des exploitations agricoles en 1950.**

Etendues de :	Polders.			Flandre sablonneuse.		Pays de Waas. (Saint-Nicolas.)	Flandre sablo-limoneuse.			Campine.			Région mixte.			Hainaut septentrional.			Hainaut central.		Hainaut méridional.		Plateau brabançon.		Hesbaye.			Entre-Vesdre-et-Meuse.			Ardenne condrusienne. (Seraing.)	Région condrusienne.			Ardenne.					Lorraine belge.		
	Gistel.	Furnes.	Nieuport.	Ruiselede.	Zomergem.		Poperinge.	Zottegem.	Nederbrakel.	Turnhout.	Brée.	Duffel.	Wolvertem.	Haacht.	Diest.	Antoing.	Ath.	Soignies.	Pâturages.	La Louvière.	Beaumont.	Chimay.	Nivelles.	Genappe.	Eghezée.	Wareme.	Tongres.	Dalhem.	Herve.	Aubel.		Louveigné.	Ciney.	Florennes.	Eupen.	Malmédy.	Bastogne.	Neuchâteau.	Gedinne.	Arlon.	Virton.	
— 1 Ha	3.108	2.230	1.806	1.578	2.247	2.278	1.483	3.211	2.434	2.330	1.396	3.085	4.681	4.663	3.412	4.474	1.634	5.689	5.737	6.190	1.762	1.641	9.775	3.605	3.992	3.770	3.127	1.790	464	642	7.691	2.530	3.043	1.969	907	534	651	1.303	958	1.583	2.353	
1 à 5	560	366	325	636	824	672	298	997	903	481	627	2.082	1.844	1.815	2.107	295	544	370	364	147	401	504	640	304	748	301	917	425	313	408	219	592	890	347	371	1.118	507	706	712	595	709	
5 à 10	339	181	174	259	366	321	196	224	220	405	410	195	419	171	443	247	342	173	146	40	342	329	182	71	319	190	376	259	364	531	57	290	322	172	328	957	341	475	427	256	199	
10 à 20	248	261	159	117	149	35	191	80	55	195	268	29	104	29	126	196	157	241	156	36	344	298	243	132	225	197	169	116	124	315	29	196	289	201	266	304	296	477	258	201	228	
20 à 30	104	181	75	19	13	1	59	8	5	7	37	—	20	5	19	40	19	100	47	13	116	93	137	56	48	54	50	30	7	34	11	38	90	84	33	13	81	131	45	53	52	
30 à 50	93	89	61	2	3	—	8	4	6	1	9	—	7	2	8	13	4	61	36	4	58	60	98	48	44	30	22	17	1	14	4	16	83	45	3	2	36	53	11	24	34	
50 à 100	6	13	14	—	—	—	—	—	—	—	1	1	1	—	1	5	1	17	19	2	13	17	55	31	66	32	15	2	—	1	5	2	109	41	—	—	8	10	1	3	7	
+ 100	—	1	1	1	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	1	4	—	3	1	5	19	23	3	—	1	—	—	—	—	15	4	—	1	2	1	—	—	—	—

s'observer : la Hesbaye, caractérisée par toutes les grandeurs d'exploitation, a de très nombreuses communes, tandis que le Pays de Herve et la Flandre sablonneuse, régions de petites exploitations, en ont comparativement très peu.

L'argumentation tirée des *rendements agricoles* ne nous aiderait pas plus en l'espèce, si ce n'est à contribuer à expliquer les densités. Dans tous les cas, les techniques se perfectionnent un peu partout, celles-ci ne peuvent plus être incriminées au même degré qu'autrefois. Dès lors, les rendements ne feraient que confirmer ce qu'a livré l'étude de l'influence du sol.

Bien qu'il s'agisse de terroirs ruraux, on ne peut ignorer ici l'appel au facteur *industrie*.

En effet, la diffusion des industries étant poussée à l'extrême dans notre pays, on trouve des industries dans un nombre considérable de communes, sur-

tout au Nord du sillon Sambre-Meuse-Vesdre. Le cas le plus typique et le plus représentatif de cet état de choses est la Flandre industrielle. L'influence de cette diffusion se marque surtout sur les densités, donc sur l'importance numérique des communes et non sur leur étendue.

c) *Facteurs sociaux.*

On pourrait envisager ici sous ce titre certaines données démographiques, comme par exemple les mouvements de population tant *naturels* que *migratoires*. Sans doute, tous deux contribuent-ils tout naturellement à l'explication des densités. Les mouvements naturels (excédents natalité-décès) ont certes exercé une réelle influence sur le nombre des habitants de nos communes et l'exerce encore dans certains cas. Mais cette influence prévaut de moins en moins tandis que celle des mouvements migratoires se fait de plus en plus forte.

En effet, les mouvements alternants — ou déplacements quotidiens de main-d'œuvre (1) — se révèlent être la cause du moindre développement des grosses agglomérations urbaines ou industrielles et, par voie de conséquence, la raison de l'importance numérique de beaucoup de communes de la Flandre et de la grande périphérie des grosses agglomérations urbaines et industrielles. La facilité, la rapidité, le bon marché des transports en commun, l'accentuation des transports individuels (voitures, motos, vélos), l'attachement du Belge à son cadre rural, tout cela fait qu'un grand nombre de communes rurales ou de grande banlieue urbaine sont plus importantes que ne le voudrait leur potentiel naturel.

Quoi qu'il en soit, la conclusion à l'issue de cet exposé d'ordre général est que les seules conditions géographiques et sociales *actuelles* n'expliquent pas à suffisance la répartition de la population par commune de nos terroirs ruraux.

C'est donc qu'il y a d'autres éléments à invoquer. Il nous paraît hors de doute que l'on ne décèlera ceux-ci avec toute garantie qu'en restituant la genèse de l'occupation du sol. Dans ce dernier domaine, à défaut de données certaines et en se basant sur quelques glanures éparses à faire dans les rares études de genèse de l'habitat, on ne pourrait à présent qu'émettre des hypothèses. Nous nous en garderons bien dans le cadre limité imposé à notre texte.

* * *

Ainsi sommes-nous amené à conclure que la répartition de la population par commune, tout comme les formes de l'habitat et les types de paysages, sont loin d'être le produit du seul milieu physique et humain actuel; elle aussi paraît être, dans son essence même, intimement liée aux vicissitudes de son passé.

(1) Nombre d'« entrants » quotidiens dans les agglomérations bruxelloise (134.590), anversoise (63.431), liégeoise (40.275), gantoise (31.572), de Charleroi (16.876), du Borinage (12.100) et du Centre (12.177) (d'après le Recensement Général de la Population, 1947).

